COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt et un avril, à 19H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément au Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

Sont présents : MM. CRIONAY Timothée, CHEVRÉ Philippe, Veillard Patricia, GONIN Bertrand, TATY Christelle, LAFAURIE Nathalie, BERNARD Clément, GONIN Floriane, BUFFIN Lionel, BERJAT Estelle, PERISSE Bruno, POULARD Denis, TOURNUS Delphine, POULARD Eric
Absent excusé : DEPLANCHE Marie Claude
Absentes :
Ayant donné procuration :
Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
M. CHEVRÉ Philippe est élu secrétaire de séance.
Date de convocation : 14 avril 2026

A l'ordre du jour :

- Approbation du règlement intérieur de la commune
- Validation autorisation de poursuite par voie de commandement au comptable public
- Désignation des membres des diverses commissions
- Approbation du droit à la formation des élus
- Approbation des délégations du maire
- Imputation des dépenses au compte 6232
- Approbation indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Approbation recrutement agents contractuels en cas d'accroissement activité
- Approbation aliénation chemins ruraux après enquête
- Questions diverses
- Tour de table et agenda

Approbation du règlement intérieur de la commune

Le règlement intérieur a été présenté à l'ensemble de l'équipe municipale présente. Nous avons souligné la périodicité, la convocation, le déroulement d'une séance, expliqué ce qu'est le quorum, et ainsi de suite. Une explication expliquant la différence entre une commission et un comité consultatif a été donné.

Autorisation générale de poursuites par voie de commandement au comptable public

Mr le maire rappelle que chaque collectivité, peut passer par le trésor public, pour demander à chaque débiteur d'une collectivité territoriale le paiement de sa dette. Le conseil municipal décide de donner une autorisation permanente (valable jusqu'à la fin du mandat au comptable public.

Désignation des membres des différentes commissions

CAS : Timothée Crionay, Estelle BERJAT, Bruno PERISSE

CAO : Christelle TATY, Bertrand GONIN, Denis POULARD, (sup : Nathalie LAFAURIE, Lionel BUFFIN, Eric POULARD)

Bâtiments : Philippe Chevré, Bertrand Gonin, Lionel Buffin, Clément Bernard, Eric Poulard, Denis Poulard

Communication, culture : Floriane Gonin, Lionel Buffin, Estelle Berjat, Philippe Chevré, Nathalie Lafaurie

Contrôle des listes électorales : Patricia Veillard, Nathalie Lafaurie, Bruno Périsse, Delphine Tournus

Finances : Christelle Taty, Philippe Chevré Bertrand Gonin, Delphine Tournus

Vie scolaire : Christelle Taty, Paticia Veillard, Delphine Tournus

Voirie, urbanisme : Bertrand GONIN, Philippe Chevré, Clément Bernard, Eric Poulard, Lionel Buffin

SIEL : Philippe Chevré, (sup : Eric Poulard)

Correspondant défense : Clément Bernard

Convention de servitude ENEDIS

Une convention de servitude sera faite avec ENEDIS concernant l'installation d'un poste de transformation au lieu-dit « chez Cherbut ».

Droit à la formation des élus

Les nouveaux élus ayant reçu une délégation, ont le droit de recevoir une formation adaptée à leurs fonctions. Le conseil municipal ouvre des crédits à hauteur de 1200 euros.

Délégations du conseil municipal au maire

Les conseillers municipaux autorisent le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant inférieur à 10 000 euros.

Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Les dépenses suivantes seront prises en charge : denrées, boissons, fleurs, médailles, coupes... dans le cadre de fêtes, de cérémonies, de mariages, de naissances..., ainsi que le voyage du CMJ ou de la journée cohésion d'équipe.

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Il est expliqué ce que sont les HS (heures supplémentaires) et les HC (heures complémentaires), qui en sont les bénéficiaires (cat. C) et conformément aux conditions de mise en œuvre, le plafonnement ainsi que le taux de rémunération.

Actes administratifs fonciers

Une délégation de signature est accordée à Mr Philippe Chevré, en cas d'absence de Mr le maire, lequel est autorisé à recevoir et authentifier les dits actes administratifs dits « fonciers ».

Désaffection et aliénation de chemins ruraux après enquête publique

Après enquête publique, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la désaffection d'une partie de chemin rural au lieu-dit « chamussy » à Mr Ludovic Rocher, deux parties de chemins ruraux au lieu-dit « le Treuil » à Mr Argot Gérard, et une partie de chemin rural au lieu-dit « le treuil » à Mr Alexandre Chartier.

Convention de répartition financière entre la COPLER et les communes dans le cadre du voyage du CMJ au sénat

Dans le cadre de ce voyage d'avril 2026, la somme de 3398 euros sera partagée entre les 5 communes qui ont participé, au prorata du nombre de participants.

Points divers et tour de table

Bertrand Gonin : Éboulement de chemin à la Bachasse. Logette EDF réparée à la Sarre. Le 27/04, les pots de fleurs seront enlevés de la place en vue de la fête patronale et de la fête des classes. Les huisseries de la cantine et de la maternelle ont été remplacées. La VMC est installée. L'isolation par l'extérieur commence le 27/04. Une demande de devis a été faite pour 50 barrières et 30 tables (5000€ TTC)

Philippe Chevré : Il y a beaucoup de non conformités dans les bâtiments, notamment celle de l'ascenseur. Il faut faire du tri dans les locaux, revoir la gestion des clefs. Il faut également lancer une réflexion sur les poubelles derrière la salle des fêtes.

Christelle Taty : Une nouvelle organisation est mise en place le temps des travaux à l'école. Il faut déplacer les barrières mises devant la nouvelle maternelle pour que les gens puissent passer à pied.

Denis Poulard : Des tuiles sont cassées au vestiaire du foot. Quand changent-on les plots tordus au centre du village ? (Relance de SUEZ par M. le Maire), Absence d'eau dans un WC du foot. Peut-on mettre une poubelle vers l'arrêt de bus au rond-point ?

Patricia Veillard : Une rencontre sera organisée avec les associations de St Victor (livret association CoPLER)

Timothée Crionay : Marie Claude Deplanche a démissionné. Samuel Pillon prendra sa place. 2 candidates seront reçues pour le poste de SGM. Le 9 mai se tiendra la réunion de prévention concernant la fête des classes. Le 19 mai aura lieu la journée de plantation des fleurs. Travaux à venir chez Sylvain Georges (durée 45 jours). Le village sera inscrit aux concours des « villages fleuris » comme chaque année. Des remerciements sont adressés à son équipe d'adjoints pour leur implication et notamment Philippe Chevré.

Prochaine réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **26 mai 2026 à 19h30**.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire, **Le secrétaire,**

Timothée CRIONAY **Philippe CHEVRÉ**